





Bordereau de signature

DEL2018_0225



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-11-30)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0225

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018,

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois novembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 novembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M.ROSENMAN, Mme CAMARA, Mme DODOTE (départ à 20h12, avant le vote du point 11), Mme VICTOR, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M.NGUYEN, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à M.ROSENMAN,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M.TIENG,
M.DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,*

ABSENTES : Mme PELLICIOLI, Mme PHAM, Mme DODOTE (à partir de 20h12 avant le vote du point 11).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. NGUYEN.

Point 17 : Octroi d'une subvention au Syndicat des Copropriétaires du cours des Roches dans le cadre de la résidentialisation des Squares Alain et Politzer

- suite DEL2018_ 0225

portant octroi d'une subvention au Syndicat des Copropriétaires du cours des Roches dans le cadre de la résidentialisation des Squares Alain et Politzer (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2011_47 du 27 juin 2011, portant adoption de la Décision Modificative N°1 au budget 2011,

VU la délibération n°DEL2018_072 du Conseil Municipal du 30 mars 2018 portant adoption du Budget Primitif 2018

VU le Procès Verbal de réception des travaux, relatif aux travaux d'installation d'un système de vidéoprotection et de fermeture de l'ASL en date du 12 septembre 2018,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Politique de la Ville - Emploi - Vie des Quartiers en date du 2 juillet 2018,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 12 novembre 2018,

ENTENDU l'exposé de M. MAYOULOU NIAMBA, Conseiller Délégué à la Vie des Quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'octroyer une subvention de 8 000€ au Syndicat des copropriétaires du Cours des Roches pour la résidentialisation des squares Alain et Politzer.

DIT que cette subvention sera versée au syndic de copropriété Foncia ICV, représentant du syndicat des copropriétaires du Cours des Roches.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu WISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	30 NOV. 2018
Affiché en Mairie le	30 NOV. 2018
Publié au RAA le	30 NOV. 2018

"Acquitté en PREFECTURE le:" 30/11/2018